N° 1116. — IVme Année. 5ct Le Numéro. 5ct Mercredi 13 Août 1884.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
Imp. Courvoisier, rue du Marché, 1
Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, Locle.

GARE DE CHAUX-DE-FONDS

Arrivée de — 4 Août 1884

	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.
Locle	4 55	7 —	9 15	11 54	1 42	3 20	5 42	8 42	11 20
Morteau	—	—	9 15	—	—	3 20	5 42	—	11 20
Besançon	—	—	9 15	—	—	3 20	-	—	11 20
Neuchâtel	—	7 10	9 25	—	1 52	—	5 52	10 09	—
Genève	—	—	—	—	1 52	—	5 52	10 09	—
Bienne	—	8 42	—	11 47	2 20	—	5 27	10 32	—
Berne	—	—	—	11 47	2 20	—	5 27	10 32	—

Dimanche et fêtes : Départ de Sonceboz 6.02 s. arrivée 8.05.
» du Locle 9.15 s. » 9.37.

Départ pour — 4 Août 1884

	M.	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	
Locle	4 —	6 —	7 20	9 35	11 54	2 40	6 02	10 39	—
Morteau	4 —	—	—	9 35	—	2 40	6 02	—	—
Besançon	4 —	—	—	9 35	—	2 40	—	—	—
Neuchâtel	5 12	—	—	9 25	—	1 52	5 52	8 52	—
Genève	5 12	—	—	9 25	—	1 52	—	—	—
Bienne	5 —	—	7 10	10 —	—	3 28	6 50	—	—
Berne	5 —	—	7 10	10 —	—	3 28	6 50	—	—

Dimanche et fêtes : Départ midi ; arrivée à Sonceboz 1.28 s.
» 8.42 s. » au Locle 9.03 s.

PRIX D'ABONNEMENT : franco pr la Suisse
1 an, fr. 10; 6 mois, fr. 5»50;
3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— MARDI 12 AOUT 1884 —

Chaux-de-Fonds.

Temple français. — Grand concert donné par l'*Union Chorale*, avec le bienveillant concours de plusieurs artistes et amateurs, mardi 12, à 8 h. du soir.

La Solidarité. — Réunion du Comité, mardi 12, à 8 h. du soir, au Café Streiff.

Café du Boulevard de la Gare. — Concert donné par une troupe française, mardi, dès 8 h. du soir.

Armes-Réunies. — Sommertheater. — Direction, C. Heuberger. — Représentation à bénéfice, mercredi 13, à 8 1/2 h. du soir. — (Voir aux annonces.)

Chronique Suisse.

Habillement et équipement des recrues. — L'indemnité à payer aux cantons, par la Confédération, pour l'habillement et l'équipement des recrues de 1885, est fixée comme suit :

Pour un	fusilier	Fr. 127»75
»	carabinier	» 129»15
»	dragon (y compris le subside pour les bottes)	» 203»45
»	guide (y compris le subside pour les bottes)	» 203»45
»	canonnier d'artillerie de campagne et de position	» 146»30
»	soldat de parc	» 146»65
»	artificier	» 146»10
»	soldat du train des batteries et des colonnes de parc	» 215»55
»	soldat du train d'armée et de ligne	» 215»30
»	trompette monté d'artillerie	» 195»70
»	soldat du génie	» 146»10
»	» sanitaire	» 144»40
»	» d'administration	» 144»35

Question diocésaine. — Le délégué du Vatican est arrivé à Berne vendredi. Il a de nombreux pourparlers avec les notabilités ecclésiastiques de la Suisse. MM. Æppli et Peterelli représentants de la Confédération ont dû arriver hier. Les négociations commenceront aujourd'hui. On suppose qu'elles aboutiront. Mgr Fiala sera nommé dans le Jura et Mgr Lachat au Tessin sous certaines conditions.

Tir fédéral de 1885. — On écrit de Berne :

« Le comité d'organisation du tir fédéral pour 1885 poursuit activement ses travaux. Jusqu'ici, les résultats sont très satisfaisants. Vos lecteurs savent qu'on a décidé la création d'un capital de garantie de 150,000 fr. La souscription des sociétés de tir atteint déjà le chiffre de 50,000 fr. environ. La Berne-Land-Compagnie, à qui le comité s'est adressé pour le Kirchenfeld, continue à se montrer très accommodante ; elle a déclaré qu'elle comptait prêter les terrains dont elle dispose à la seule condition qu'il n'en résultât aucune perte matérielle pour elle. Le comité n'aura donc plus qu'à s'entendre avec les fermiers. »

Le duel Ruffy-Henchoz (*)

C'est à croire que l'on rêve !

On lit dans le *Journal de Château-d'Œx* (Vaud) :

« Un des collaborateurs du *Journal de Château-d'Œx* ayant qualifié quelque peu vertement l'attitude et le langage de M. l'avocat Ruffy au cours de ses plaidoieries en faveur de l'accusé Tauss, l'honorable conseiller national s'est d'abord adressé à l'éditeur de cette feuille afin d'obtenir une rétractation.

» Le Comité de rédaction n'ayant pas cru devoir obtempérer à ce désir, M. Ruffy a envoyé à M. Josué Henchoz une provocation en duel par l'intermédiaire de MM. le receveur A. Vessaz et le Dr Colombi, secrétaire du Tribunal fédéral.

» MM. Ch. Favrod-Coune, notaire, et David Morier-Genoud, représentant l'éditeur du *Journal*, ont offert à ces derniers la rétractation demandée, à condition que M. Ruffy voulût retirer, de son côté, certains mots blessants lancés à l'adresse d'un des membres du Comité de rédaction.

» MM. Vessaz et Colombi ont refusé cette proposition et déclaré vouloir s'en tenir à une réparation par les armes.

» Les représentants de notre éditeur se sont engagés à accepter le duel sous la réserve que l'un des membres du Comité de rédaction pourrait se présenter sur le terrain en lieu et place de M. Josué Henchoz (cette réserve étant faite essentiellement en vue du cas où M. Ruffy aurait choisi le sabre ou l'épée, M. Henchoz ne pouvant se servir que des armes à feu.)

» MM. Vessaz et Colombi répondirent à ces offres en annonçant qu'ils avaient choisi le sabre ou l'épée comme arme de combat (au choix de M. Henchoz). En outre, ils refusèrent catégoriquement tout remplacement de l'éditeur du *Journal* par un des membres du Comité ; les témoins de M. Henchoz ayant expliqué que ce dernier souffre des suites d'une paralysie et est par conséquent incapable de se battre à l'arme blanche, MM. Vessaz et Colombi persistèrent dans leur refus de modifier les conditions du duel (!!)

» Le procès-verbal des négociations fut dressé en deux doubles et signé par les parties, qui se séparèrent en termes fort courtois.

» Aujourd'hui nous apprenons que M. Ruffy a déposé une plainte contre le *Journal*. Nous pensons que c'est précisément par là que l'éminent homme de loi aurait dû commencer. »

(*) M. Ruffy, avocat à Lausanne, député vaudois au Conseil national, etc., est fils de l'ancien président de la Confédération, et M. Henchoz est l'éditeur du journal de Château-d'Œx.

Nouvelles étrangères.

France. — Dans la discussion de la révision, les obstructionnistes de l'extrême gauche et de l'extrême droite font tous leurs efforts pour prolonger la discussion de manière à empêcher le Congrès de terminer son œuvre avant la réunion des conseils généraux, qui a lieu le 18 août prochain. Ils veulent acculer les quatre cents sénateurs et députés qui sont conseillers généraux à cette date pour les obliger de renoncer à se rendre dans leurs départements ou à quitter le Congrès.

— Nous avons dit hier qu'un incendie considérable avait éclaté à Lyon ; l'enquête a établi qu'il avait pris naissance dans un laboratoire de droguerie voisin. En quelques minutes sept maisons sont devenues la proie des flammes ; deux d'entre elles ne sont plus qu'un amas de décombres.

Trois pompiers ont été grièvement blessés ; dix autres ont été légèrement contusionnés par suite d'une explosion de gaz.

Italie. — Un sinistre financier vient de frapper la ville de Milan, c'est celui de la « Fabrique lombarde de produits chimiques », dirigée par un sieur Bœhringer. La société, montée par actions au capital de 4 millions, avait été fondée en 1873. Les actions de 1000 fr. avaient été portées par la spéculation à 3000 fr. Dans le courant de 1883, le capital avait été élevé à 6 millions. Tout d'un coup l'état florissant de la société changea ; comme une traînée de poudre le bruit se répandit que la société était en faillite et les actions tombèrent à 50 francs.

On dit que le passif de la société est de 6 millions et l'actif de 694,000 francs. Une masse d'autres maisons sont frappées ; on parle de MM. Paganini et Villani, compromis pour 1 1/2 million, du banquier Vogel et de bien d'autres. L'émotion est générale à Milan. Là aussi on accuse le conseil d'administration, choisi parmi les personnalités les plus en vue, d'avoir manqué à son devoir.

Belgique. — Une catastrophe épouvantable, qui a fait vingt-cinq victimes, s'est produite dans le charbonnage de Mouillet, dans l'arrondissement de Charleroi, en Hainaut. Des ouvriers avaient passé la nuit du 8 au 9 août à faire sauter des mines. Il était cinq heures vingt du matin, et les ouvriers allaient se diriger vers le puits pour remonter au jour, lorsque l'un d'eux mit le feu à la quarantième mine, sans avoir pris soin de s'assurer de l'absence de grisou. Une explosion formidable se produisit, écrasant littéralement contre les parois de la galerie les malheureux mineurs. Les secours s'organisèrent cependant, et on remonta les blessés, puis les morts ! Ces derniers sont au nombre de six. Quant aux dix-neuf blessés, qui ont tous des brûlures horribles, plusieurs d'entre eux ont succombé quelques heures après l'explosion, au milieu de souffrances atroces.

Etats-Unis. — Un tremblement de terre a été ressenti dimanche sur la côte de l'Atlantique et s'est étendu sur toute la côte du Maine jusqu'au Maryland, et vers l'ouest jusqu'aux monts Alleghany.

Le maximum d'intensité a été à Hartford, dans le Connectitut, où plusieurs personnes ont été jetées à terre et contusionnées. Dans les quartiers pauvres de New-York et d'autres villes, les habitants ont quitté précipitamment leurs maisons et se sont répandus dans les rues, en poussant des cris d'effroi.

De pareilles scènes ont eu lieu également dans les villes d'eaux de Coney-Island et Long-Island.

Des visiteurs qui étaient à table au moment de la première secousse ont vivement déserté les salles à manger. D'autres sont sortis de leurs appartements à moitié vêtus.

A Boston, on a ressenti six secousses distinctes. Les édifices ont oscillé d'une façon alarmante.

Ce tremblement de terre est le plus sérieux qui se soit produit depuis un siècle sur la côte orientale des Etats-Unis.

— On annonce la faillite de la Compagnie houillère de Kemble, à Riddlesbourg (Pensylvanie). Le passif s'élève à 700,000 dollars (3 millions 500,000 francs).

Nouvelles des Cantons.

BERNE. — M. le conseiller d'Etat Steiger, chef du Département de l'intérieur du canton de Berne, adresse aux journaux une lettre déclarant que la femme Thomi (née en 1819) morte à Champion, district de Cerlier, a succombé à une dyssenterie violente. La maladie a duré douze heures, la malade n'a pas vu de médecin.

La mort doit être attribuée, à l'âge avancé de la défunte, à l'absence de soins, au fait que la malade a consommé des quantités considérables d'eau de citerne très sale.

Il n'existe aucun motif pour supposer qu'il s'agisse d'un cas de choléra.

— Un accident, trop fréquent malheureusement dans cette saison, vient de plonger dans le deuil une famille de Neuveville. Dimanche au soir, le jeune H., âgé de 17 ans environ, perdit pied en se baignant et disparut sous l'eau à peu de distance du rivage. Malgré des recherches incessantes et le courageux dévouement de ses amis et de plusieurs autres personnes, le corps n'a été retrouvé que lundi matin.

ZURICH. — Un appartement situé dans le magnifique bâtiment du Crédit, à Zurich, dont le loyer annuel était de 7000 fr., vient d'être loué pour 3400 fr. On en conclut que les affaires vont mal.

LUCERNE. — Vendredi soir, à 5 heures, un train de plaisir venant de Paris a amené 550 personnes à Lucerne.

ZOUG. — Le fils de M. Lœrtscher, négociant à Turin, a fait près de Menzingen (Zoug) une chute dans un précipice de la Lorze et s'est brisé le crâne.

Affaire de l'Union vaudoise du Crédit

Après le plaidoyer de M. Ruffy, avocat de l'Union du Crédit, le réquisitoire et M. Pellis, défenseur de Bolomey, M. de Meuron a présenté, dimanche matin, la défense de Curchod.

Le défenseur débute par un appel pressant à l'esprit d'impartialité du jury. Il l'adjure de se faire de son serment un rempart contre les rumeurs et l'irritation du dehors. Cette irritation s'est fait jour jusqu'à cette audience. Parmi les témoins plusieurs, M. Kunz entre autres, se sont transformés en accusateurs. Les parties civiles et la partie publique ont été impitoyables. Et, chose rare dans notre pays, l'irritation était si forte, qu'elle a atteint le défenseur lui-même.

» Quand nous avons accepté la défense de Curchod, cet homme avec lequel nous n'avions aucune attache ni d'amitié, ni d'affaires, cet homme qui comptait au nombre de nos adversaires politiques, nous avons été blâmé par nos amis, nous avons été raillé par nos adversaires. Nous avons servi inconsciemment à des combinaisons machiavéliques, qui n'ont rien de commun avec la justice. Cette place, elle revenait à d'autres, et avant tout à celui qui plaide aujourd'hui pour l'Union vaudoise du crédit. Et cependant nous n'avons pas hésité à la prendre. Nous puisons des forces dans les devoirs et les traditions du barreau. Au-dessus des mille circonstances qui tiraillent l'homme public et des misérables roueries d'une politique de parti, nous plaçons le devoir professionnel. Quand un accusé, abandonné par ses défenseurs naturels, nous demande le secours de notre faible parole, nous ne croyons pas avoir le droit de lui refuser notre office, quelque ingrate, quelque périlleuse que soit la tâche. Il vaut mieux, après tout, défendre un adversaire que de piétiner sur celui qui hier était un ami. »

Le plaidoyer de M. de Meuron est très serré. Il cherche à réduire à néant l'accusation d'abus de confiance. Il dit que les opérations de bourse faites par Bolomey, Mercier, Juat, etc., ont donné d'abord un bénéfice de fr. 100,000 que l'Union a palpé.

Tous les joueurs ont payé, sauf Bolomey. Pour ce dernier, Curchod a été imprudent, mais il ne croyait pas à l'insolvabilité finale de cet homme quand il a mis des fonds à sa disposition.

On reproche au directeur d'avoir acquis une position prépondérante aux dépens du Conseil, qui « dut se résigner au rôle d'un comité d'escompte. » C'est inexact.

Il a été établi que, par deux fois, le Conseil a eu connaissance que des opérations de bourse se faisaient et que dans ces deux cas il n'a fait au directeur ni observation, ni défense.

Tout récemment, le directeur a demandé que le Conseil d'administration siégeât tous les jours. Le Conseil général a repoussé ce vœu de Curchod, aggravant cette omnipotence dont le directeur lui-même était effrayé et ne voulait pas.

L'un des membres enfin du Conseil général, M. Vessaz, a donné l'ordre au directeur de faire des opérations à terme pour son compte et sous la responsabilité de l'Union. Il ne considérait donc pas comme irrégulières les opérations qu'on reproche aujourd'hui à Curchod.

Les vérificateurs de 1883 ont eu connaissance du compte Bolomey et n'en disent pas un mot dans leur rapport.

Il y a donc eu de la part des conseils une approbation réelle, expresse. Il y a eu en tous cas une négligence et une imprudence telles que les faits incriminés ne sont plus imputables à Curchod seul.

« Mais, outre cette responsabilité juridique dans les désastres que le canton de Vaud déplore, il y a une responsabilité morale plus grande encore. M. l'avocat Ruffy a représenté hier Curchod comme un ambitieux gonflé de vanité, vivant d'éloges, s'entourant d'une cour de flatteurs, possédé par la manie des grandeurs, puis entraîné par un irrésistible vertige. Le reproche d'ambition nous a surpris dans votre bouche. Vos railleries nous ont paru cruelles pour notre malheureux client. Curchod, au début de sa carrière de directeur, avait en effet une noble ambition, celle de développer l'Union vaudoise du crédit et de lui faire une place honorable. Et c'est vous et vos amis qui par vos éloges incessants, par vos flatteries inutiles, avez enflé sa vanité, c'est vous qui avez développé cette manie des grandeurs, c'est vous qui lui avez donné ce vertige auquel il devait succomber. Et c'est vous qui le raillez ! Aussi longtemps qu'il fut riche et puissant, il vous a rendu des services : vous en avez profité. Et parmi vous, alors que vous célébrez la solidarité dans vos banquets politiques, il ne s'est pas trouvé un ami, il ne s'est pas trouvé une âme charitable pour lui dire : « Prenez garde, vous êtes impru» dent, vous vous laissez entraîner par votre ar» deur, rappelez-vous que vous gérez les deniers » du peuple, rappelez-vous que vous lui en devez » compte et que pour vous l'imprudence est déjà » un crime. » Si un seul de ceux qui aujourd'hui accablent et raillent avait tenu ce langage, Curchod aurait été retenu sur la pente fatale qui devait aboutir à ce banc d'infamie. »

« L'origine des spéculations à l'Union révèle les véritables intentions du directeur. Il s'agissait de réparer les pertes faites pour des spéculations immobilières dûment autorisées, mais imprudentes.

» Curchod a réussi d'abord. Il a fait des bénéfices importants. Survint le krach. Il fallut soutenir la position, il commença alors avec la Fortune la lutte acharnée des joueurs. On ne lui a pas reproché ses gains ; l'intention serait-elle différente et la criminalité plus grande lorsque les pertes sont survenues ? »

Après avoir rappelé ce que fut Curchod, qui à l'âge de 12 ans fut élevé par sa commune et qui à 29 ans était à la tête de l'Union vaudoise du Crédit, M. de Meuron termine ainsi son plaidoyer : «...Si Curchod s'était enrichi, on pour-

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 117

LES KOUMIASSINE

PAR

HENRY GRÉVILLE

» Cependant, comme mes promesses doivent recevoir » une exécution, je fais envoyer chez vous votre trous» seau, qui est resté à Saint-Pétersbourg. Vos meubles » seront remis à celui qui se présentera de votre part. » Votre dot est déposée chez le banquier N... Vous pour» rez la toucher le jour de votre majorité; jusque-là » l'intérêt vous en sera servi mensuellement à domi» cile.

» Comtesse KOUMIASSINE. »

Cette lettre, qui croisa celle de Maritsky, tomba chez Vassilissa juste à point pour mettre le comble à la colère et à la douleur de la malheureuse enfant. En quittant les arrêts, le jeune homme trouva sa fiancée dans un abattement profond, qui rappelait la faiblesse de Koumiassina; il eut beaucoup de peine à lui faire reprendre courage, d'autant plus que lui-même était fort éprouvé, et ne parvint à souffler un peu d'énergie à la jeune fille qu'en lui démontrant la nécessité de faire face à l'orage et de ne pas donner à l'ennemi anonyme la satisfaction de voir que ses coups avaient porté.

Cette idée rendit en effet des forces à la jeune fiancée, et elle trouva moyen de paraître chaque soir au concert, souriante comme si rien ne fût venu troubler son bonheur.

Autour d'elle, cependant, elle sentait des réticences; certains sourires sur le visage de certains hommes, pendant qu'ils lui parlaient, lui faisaient monter au front une rougeur de colère autant que de honte. Une nuance de froideur plus accusée dans les saluts des femmes de sa connaissance, un signe de tête pressé, au lieu de quelques bonnes paroles de la part de celles qui lui avaient jusque-là témoigné de la bienveillance, lui prouvaient que Figaro n'a pas tort, et que, si sotte que soit la calomnie, il en reste toujours quelque chose.

Ce qui la faisait le plus souffrir était de ne pouvoir se rencontrer avec l'auteur de la lettre anonyme.

— Que ce soit Justine, que ce soit Tchoudessoff, et ce ne peut être qu'un des deux, se disait-elle, si je rencontre l'être abject qui a voulu me perdre, je le reconnaîtrai rien qu'à son regard.

Un soir, Maritsky, retenu par son service, n'avait pu l'accompagner au Waux-Hall ; elle s'y rendit en compagnie de mademoiselle Bochet. Distraite, en proie aux agitations qui consumaient sa vie, elle écoutait, ou plutôt n'écoutait pas la musique, tout en répondant avec un sourire forcé aux réflexions de la bonne Suissesse. Celle-ci, à bout de ressources pour égayer la jeune fille, avait fini par devenir moqueuse: elle, qui de sa vie n'avait pu tolérer le sarcasme, épluchait avec malice les toilettes et les allures des allants et venants autour d'eux; mais le sourire navré qui accompagnait ses remarques lui prouvait clairement que ce suprême effort était aussi vain que les autres. Le sifflet de la locomotive qui amenait le train de Saint-Pétersbourg fit tressaillir Vassilissa qui retomba dans son indifférence. Le jardin, éclairé «a giorno», se remplit bientôt de nouveaux arrivés que mademoiselle Bochet continua à critiquer sans miséricorde.

Tout à coup elle s'arrêta court au milieu d'une phrase, saisit ses lunettes dans sa poche et les mit vivement sur son nez. La jeune fille suivit ce mouvement, non sans quelque surprise, et sous les feux d'un candélabre, à quelques pas d'elle, elle aperçut Tchoudessoff,

Plus jaune que jamais, les cheveux plus plats et plus luisants que ses bottes vernies, le bel employé cherchait des yeux autour de lui, non sans une certaine prudence.

Vassilissa saisit la main de mademoiselle Bochet.

— Il ne nous a pas vues, ne dites rien, murmura-t-elle; ne remuez pas; je suis sûre qu'il nous cherche. N'ayons pas l'air de l'avoir aperçu.

Mademoiselle Bochet dirigea aussitôt ses lunettes sur le chef d'orchestre. On entamait un pot-pourri fort à la mode quelques années auparavant; nommé le «Tour du monde», où la France, par parenthèse, était désignée par l'air de «Marlborough». Les deux dames s'absorbèrent dans le genre d'attention que réclamait une musique aussi sérieuse.

En effet, Tchoudessoff avait fait trente kilomètres en chemin de fer pour contempler son ouvrage. Il rôdait par le jardin de l'air indifférent d'un homme venu pour s'amuser; il rencontra deux ou trois visages de connaissance, distribua quelques poignées de main, courba son échine pour accomplir un de ces élégants saluts qui n'avaient pas trouvé grâce jadis devant son implacable fiancée, et continua à chercher. Après avoir vainement fait le tour du jardin, il se rapprocha du centre et revint à son candélabre, excellent poste d'observation. De là, il continua à scruter la foule, et bientôt son coup d'œil d'aigle rencontra le visage qu'il cherchait.

Alors il s'abandonna tout entier au plaisir de savourer le changement qui s'était accompli en celle qu'il avait voulu honorer de son nom. Elle était bien jolie.., Hélas ! on n'avait pas pu lui ôter cela; mais qu'elle était amaigrie ! Que ses yeux bleus semblaient grand dans ce doux visage pâli ! Quel air de fatigue et de chagrin ! Elle avait payé cher la sotte infatuation de ne pas le trouver assez bon pour elle, et vraiment, cette Justine était inappréciable ; elle avait superbement réussi son ouvrage !

Il s'absorba si bien dans la joie légitime de l'artiste en présence de son œuvre, que le morceau de musique s'acheva sans qu'il s'en aperçut. Au dernier accord, Vassilissa leva soudain la tête, et ses yeux se rivèrent avec la ténacité d'un clou sur ceux de Tchoudessoff. Les lunettes de mademoiselle Bochet suivirent son mouvement. Les deux dames se levèrent, et regardant toujours le malheureux employé, elles s'avancèrent sur lui.

(A suivre)

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

rait l'accuser d'une intention criminelle ; mais il s'est trompé lui-même, il se retire absolument ruiné. Il donne tort au duc de Saint-Simon ; s'il y a des ruines d'un côté, il n'y a, hélas ! pas de fortune de l'autre. Curchod est plus malheureux que coupable.

» L'absence d'intention frauduleuse résulte enfin de ce que tout a été fait au grand jour. Les artifices de comptabilité longuement énumérés par la plainte et l'acte d'accusation n'en sont pas. Ce grief n'a pu tenir aux débats. Le ministère public y a renoncé.

» Donc, pas d'intention frauduleuse. Curchod a vécu d'illusions sous lesquelles il succombe. Il a suffisamment expié. Les tortures morales de trois jours de débat, la ruine complète de sa famille, le désastre d'une institution à laquelle il avait consacré sa vie. C'est assez. L'infamie de la réclusion n'est pas nécessaire. Votre verdict le dira, Messieurs les jurés. »

*

Après deux heures, le jury rentre avec le verdict suivant :

A la première question concernant l'abus de confiance imputé à Curchod comme résultant des opérations de bourse en général, le jury répond oui par 8 voix, non par 4 voix.

Sur les deux autres questions relatives à Curchod, la première ayant trait à la commission de 11,000 fr. reçue de la maison Schaffter, la seconde à la somme de 20,000 fr. prélevée en faveur de Bolomey sur le compte des fonds publics nº 2, le jury libère à l'unanimité.

Bolomey est libéré à l'unanimité.

Ensuite de ce verdict, le ministère public conclut à trente mois de réclusion, dix ans de privation des droits civiques et aux frais.

M. de Meuron demande une réduction de cette peine. Il s'en est fallu d'une voix que Curchod ne fût libéré, grâce à la minorité de faveur.

La cour condamne Curchod à deux ans de réclusion, mille francs d'amende et aux frais.

Bolomey est immédiatement mis en liberté.

Chronique neuchâteloise.

⁂ *Locle.* — La fête d'inauguration du chemin de fer Besançon-Locle, organisée pour hier, lundi, a été malheureusement contrariée par une pluie torrentielle.

Le village du Locle était fort bien décoré, et nos voisins s'étaient mis en frais. Un cortège s'est également formé ; il y avait deux musique et une vingtaine de sociétés avec leurs bannières ; vu la pluie, l'itinéraire a, naturellement, subi de notables modifications.

Au Cercle de l'Union républicaine, où avait lieu le banquet, de nombreux discours ont été prononcés.

Parmi les orateurs nous citerons : M. le Dr Pettavel, président du Conseil général du Locle, qui a souhaité la bienvenue aux invités ; puis M. Perrenoud-Richard; président du Conseil municipal du Locle; M. l'avocat Grosjean, de Besançon; M. H. Morel, député, de la Chaux-de-Fonds ; MM. Sarbach, professeur, et J. Jurgensen, du Locle; M. Delavelle, maire de Besançon; MM. Sermet et Renaud, avocat, du Locle, etc., ont successivement pris la parole.

Le soir, le temps s'étant rasséréné, l'illumination a été splendide ; des foyers de lumière électrique établis sur la place du Marché (par M. Klaus, nous dit-on), faisaient un très bel effet. A 10 h., sur la dite place, MM. A. Grosjean, député, de la Chaux-de-Fonds, Jules Jurgensen et Marion, de Morteau, ont prononcé des discours, puis les invités ont été accompagnés à la gare, chacun emportant, malgré le mauvais temps de l'après-midi, un bon souvenir de cette fête.

Chronique locale.

⁂ *Accident.* — On nous écrit :

« Dans la matinée d'hier, lundi, une fillette qui se trouvait dans la rue des Arts, a été renversée par le char d'un laitier ; ce dernier, sans même se donner la peine de s'assurer si l'enfant était blessée, a continué sa route. Heureusement que les contusions que cette fillette a reçues à l'épaule, au poignet et à une jambe, ne présentent pas de gravité ; néanmoins, nous avons cru devoir porter ce fait à la connaissance du public. »

⁂ *Concert de l'« Union chorale ».* — Nous rappelons aux nombreux amateurs de belle musique et amis de l'*Union chorale,* le grand concert que donne ce soir, mardi, au Temple français, cette société augmentée de plusieurs artistes et amateurs.

Le programme, aussi riche que varié, contient entr'autres les chœurs de concours pour Beançon.

En ce qui concerne les solistes, lorsque nous aurons cité les noms de M. Warmbrodt, élève du Conservatoire de Paris, M. Provesi, violoncelliste, Mmes Perroud-Bailly, Wiget, M. Paul D'Or, etc., ça suffira pour faire comprendre ce que nous réserve le concert de ce soir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

(Bureau central Météorologique de France)

au 11 août

Le baromètre monte en Irlande, en France et sur la Méditerranée. Il descend au nord de l'Europe. Une baisse importante existe sur la Baltique. L'aire des pressions supérieure à 765 mm. est de nouveau refoulée vers le sud-est (Odessa 767). La température est en hausse sur les Pays-Bas, sur nos régions de l'est et en Autriche. En France le temps restera chaud et orageux, surtout au nord.

Dernier Courrier.

Payerne, 11 août. — Tir cantonal vaudois. — 14,577 coups ont été tirés hier et 570 au revolver. 192 passes ont été vendues aux bonnes cibles. La 1re prime de 50 cartons est échue à M. Elmer, de Saint-Gall ; viennent ensuite MM. Curtet (Lausanne), 50 ; Bachelard (Nyon), 25. Knecht, de Saint-Gall, a eu le premier 100 cartons. Aux cibles tournantes à points, M. Pavillon, de Coinsins, a fait le premier 100.

Une forte colonne de Bernois arrivera mercredi matin. M. le conseiller d'Etat Stockmar présentera la bannière.

On a vendu hier 6,000 bouteilles de vin, 5,000 litres de bière et 700 cartes de banquet. Tir très animé aujourd'hui.

Besançon, 11 août. — Concours international de gymnastique. — Voici quelques détails complémentaires concernant les prix obtenus et distribués ce matin à 11 heures.

Prix d'honneur. — Première division : 1. Pâquis (Genève). — 2. Chalon-sur-Saône.

Deuxième division : 1. Couvet. — 2. Montbéliard.

Troisième division : 1. Audincourt. — 2. Belfort.

Prix individuels aux engins : 1. Geiser Emile, Saint-Imier. — 2. Lebet, Neuchâtel. — 3. Hirzig, Saint-Imier. — 4. Held, Genève. — 5. Schumacher, Saint-Imier. — 6. Audétat, Couvet. — 8. Arnould, Sonvillier. — 10. Ramaz, Chaux-de-Fonds. — 11. Schirmbeck, Saint-Imier. — 13. Michaud, Genève. — 14. Cornu F., Neuchâtel. — 15. Vauxtravers, Couvet. — 16. Jacot, Sonvillier. — 17. Grandjean, Chaux-de-Fonds. — 18. Flückiger, Couvet. — 19. Tripet, Neuchâtel. — 20. Burkhalter, Saint-Imier. — 21. Nicolet L., Sonvillier. — 23. Kübler, Chaux-de-Fonds. — 26. Chardon, Genève. — 28. Pourcheresse, Chaux-de-Fonds. — 32. Galley, Neuchâtel. — 33. Bourquin, Chaux-de-Fonds. — 36. Aubert, Chaux-de-Fonds. — 37. Kissling, Genève. — 40. Schindler, Couvet. — 42. Weber, Genève. — 44. Descombes, Genève. — 46. Schanz, Sonvillier. — 47. Bourry, Sonvillier. — 48. Dubois J., Couvet. — 51. Borel, Couvet. — 52. Cachon, Genève. — 53. Weyermann, Genève. — 54. Wachter, Genève. — 60. Thiébaud, Chaux-de-Fonds. — 67. Leraux, Genève.

Jeux spéciaux (corde lisse) : 10me Ramaz, Chaux-de-Fonds.

Sur 70 prix individuels, les Suisses en ont remporté 37.

Versailles, 11 Août. — Au Congrès on s'occupe de l'article 2, interdisant de proposer la révision de la forme républicaine de gouvernement et déclarant les princes des anciennes familles régnantes inéligibles comme présidents de la République.

Mgr. Freppel dit que cet article est inutile, car si le peuple français se fatigue un jour de la République et veut revenir à la Maison de France, qui fit la gloire et l'unité de la France, cet article ne l'empêchera en rien. — (*La gauche crie :* «Quelle maison de France ?)»

Mgr. Freppel : «Il y a une seule Maison de France, représentée par le comte de Paris. *(Vives rumeurs à gauche.)*

M. Floquet crie: «Vous venez de prononcer la condamnation du comte de Paris. Nous l'exécuterons.»

Mgr Freppel conclut qu'un congrès nouveau pourra défaire l'œuvre du congrès actuel. Il espère qu'on pourra répondre le 24 mai 1889 à la déclaration d'éternité de la République par le rétablissement de la monarchie.

La séance est suspendue pour le scrutin.

Le Congrès a adopté à une grande majorité l'article 2.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Du 4 au 10 août 1884.

Naissances.

Paul, fils de Jacob Gloor, Argovien.
Louise, fille de Frédéric Reichenbach, Bernois.
Louis-Georges, fils de Louis-Arthur Kureth, Bernois.
Johanna-Adèle, fille de Jacob Rickli, Bernois.
Marie-Adèle, fille de Georges Ratzinger, Autrichien.
Louis-Maurice, fils de Louis-Edouard Calame, Neuchâtelois.
Julie-Alice, fille de Henri Morel, Neuchâtelois.
Paul-Auguste, fils de Emile Robert, Neuchâtelois.
Juliette-Ida, fille de Marx Metzger, Alsacien.
Aaron-Edouard, fils de Marx Metzger, Alsacien.
Fritz-Albert, fils illégitime, Neuchâtelois.
Georgette-Emilie, fille de James Boillat, Bernois.
Henri-Alphonse, fils illégitime, Alsacien.
Ida-Marie, fille de Emile-Henri Stampbach, Bernois.
Paul-Auguste, fils de Léon-Eugène Maire, Neuchâtelois.

Promesses de mariage.

Georges-Albert Niestlé, divorcé d'avec Elisabeth Lenoir, graveur, Neuchâtelois, et Françoise-Louise Rossier, négociante, Genevoise.
Albert-Ulysse Matthey-Junod, horloger, Neuchâtelois, et Marie-Adèle Bahon, horlogère, Vaudoise.
Jean-Louis Wütrich, veuf de Caroline-Louise Mettetal, menuisier, et Léonie-Marguerite née Mettetal, veuve de Jacob Burkhard, horlogère, les deux Bernois.
Charles-Albert Kunz, sertisseur, Bernois, et Elvina-Constance Montandon, régleuse, Neuchâteloise.

Mariages civils.

Jean-Emile Quinche, instituteur, et Bertha-Augusta L'Eplattenier, horlogère, les deux Neuchâtelois.
Jean-Joseph Juillerat, horloger, et Julie-Marceline Gigon, horlogère, les deux Bernois.
Henri Chatelain, horloger, Bernois, et Lina née Simon, veuve de Charles-Alfred Huguenin, régleuse, Neuchâteloise.
Frédéric Sprunger, horloger, Thurgovien, et Emilie née Muhlethaler, veuve de Jules-Henri Jeanneret-Grosjean, horlogère, Neuchâteloise.

Décès.

14906 Charles-Emile Dubois, né le 12 juin 1884, Neuchâtelois.
14907 Ernest Liechti, né le 24 mars 1884, Bernois.
14908 Lanny-Louise née Pope, épouse de Benjamin Schüttel, née le 17 juillet 1856, Bernoise.
14909 Georges-Eugène Bahon, né le 25 juin 1884, Vaudois.
14910 Jeanne-Isabelle Barth, née le 2 février 1884, Neuchâteloise.
14912 Marguerite Robert, née le 25 avril 1884, Neuchâteloise.
14913 Elisée-Antoine Dabert, né le 5 juillet 1884, Français.
14914 Ida-Berthe Gindrat, née le 24 septembre 1883, Bernoise.
14915 Gottlieb Stoller, journalier, né en 1863, Bernois.
14916 Anna-Maria Emch, né le 30 juillet 1884, Soleuroise.

Banque Fédérale, Comptoir de Chaux-de-Fonds

Cours des Changes, le 12 Août 1884.

	TAUX de l'escomp.	Courte échéance. demande	Courte échéance. offre	2 à 3 mois demande	2 à 3 mois offre
France	3	100.—	—	100.—	—
Belgique	3½	99.80		99.85	
Allemagne	4	123.20	—	123.40	
Hollande	3	207.50		207.75	
Vienne	4	206.—		206.—	—
Italie	4	99.85		99.90	
Londres	2	25.14		25.15	
Londres chèque		25.14		—	
Espagne	5	4.90	—	4.90	
Barcelone	5	4.90	—	4.90	
Portugal	5	5.44		5.44	
Russie	5	2.46		2.46	
Scandinavie	5	1.36	—	1.36	—
BBque Allemands	pr 100	123.15	123.60		
20 Mark or		24.68	24.75		
BBque Anglais		25.10			
Autrichiens	pr 100	205.—			
Roubles	pr 100	2.45			
Doll. et coup.	pr 100	5.10	—		

Escompte pour le pays 3½ à 4½ %.
Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable

Imp. A. Courvoisier. — Chaux-de-Fonds.

Sommertheater in Chaux-de-Fonds

GRANDE SALLE DES ARMES-RÉUNIES

Direktion: **Carl Heuberger.**

Mittwoch den 13. August 1884

Bureau 8 h. Rideau 8 ½ h.

Zum Benefice des Væter- u. Charakterspielers

Ludwig Billardt

ABONNEMENTS SUSPENDUS

Unter gefl. Mitwirkung

des hiesigen Gesangvereins

„CONCORDIA"

und des beliebten

S.-S.-S.-S.-QUARTETTES

Zum ersten Male:

! Novität ! **! Novität !**

Die Pfarrerskœchin

oder 3075-1

Die Waise im Pfarrhause

Original-Lebensbild in vier Abtheilungen mit Gesang, von O. F. Berg.

Nachher gemüthliche Unterhaltung!

Zu dieser seiner Benefice-Vorstellung ladet ergebenst ein **Ludwig Billardt.**

Eintrittspreis: Fr. 1.

La personne qui a pris soin du **fusil** portant le n° 146578, Dimanche 27 Juillet 1884, au restaurant Roth, au Valanvron, est priée de le rapporter rue Jaquet-Droz 54, si elle ne veut pas s'attirer des désagréments. 3065-2

Militaire

Gilets et chemises de flanelle.

Magasin:

BOURQUIN-QUARTIER

Place du Marché. 3072-6

Musique. Au magasin **Jules Perregaux,** Paix 5, grand choix de musique nouvelle, Pianos, vente et location. Instruments à cordes et à vent.

— RÉPARATIONS — 2638-10

AVIS

Je préviens mon honorable clientèle et le public en général qu'à partir d'aujourd'hui je bonifierai deux pour cent d'escompte fin de chaque mois, à toutes les personnes qui paieront comptant ou par mois.

3047-2 **Jean Wuthrich,** boucher.

Rue de l'Hôpital.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DES MONTAGNES NEUCHATELOISES

Chaux-de-Fonds

Tirage de la LOTERIE

le 20 Août.

Les billets sont en vente dans tous les dépôts indiqués sur l'affiche. 3035-6

LA LIBRAIRIE & PAPETERIE

PIERRE TISSOT-HUMBERT

7, RUE DU PARC, 7

est, comme d'habitude, pourvue de tous les articles nécessaires aux élèves pour la **Rentrée des classes,** soit **livres, cahiers, ardoises** Fabre et ordinaires, **portefeuilles** de dessin, **planches** pour le dessin, **boîtes d'école, boîtes de mathématiques,** d'Aarau et autres, **sacs d'école et serviettes** diverses. **Règles** triples et ordinaires, **crayons, touches, porte-plumes, plumes,** etc.

Se recommande

2951-1 **Pierre Tissot-Humbert.**

COULEUSES

Si vous voulez acheter une couleuse solide, qui ne soit pas sujette à des rhabillages, demandez la avec un **fond en cuivre,** d'une seule pièce (sans jointures),

au magasin de 2197-3

M. J. THURNHEER

14, Rue du Premier Mars, 14

SAXON-LES-BAINS Valais

Goutte. Maladies des os, glandes et articulations. Tumeurs. Goître. Ozène, pharyngite et enrouements chroniques. Plaies. Syphilis. Névralgies. Scrofule. Rhumatismes. — Saison dès le 15 mai. (H 5733 x)

MÉDECIN: Dr **Reichenbach.** — DIRECTEUR: **Ch. Vellino.**

GRAND HOTEL DES BAINS

Pension à fr. 4 et fr. 6 par jour, logement compris.

Brochures et prospect. gratuits. — **Cures de raisins.** 2680-4

- Chaussures -

Dès aujourd'hui jusqu'au 25 Août, **clôture définitive** de la vente de toutes les chaussures encore en magasin chez

Veuve Schütz, au **Casino,** Chaux-de-Fonds

Entrée du magasin près de la porte du Théâtre. 2979-4

Changement de domicile.

J'ai l'honneur d'annoncer à ma nombreuse clientèle ainsi qu'au public en général, que j'ai transféré mon chantier pour la vente de bois, tourbe, charbon, sciure, briquettes, au **chantier de M. Comte, entrée par la rue de l'Industrie 25.**

Par la qualité de mes marchandises, un service prompt et actif, j'espère mériter la confiance que je sollicite.

Vente de bois de foyard et sapin en cercles ou par sacs.

Se recommande

3014-2 **Jacob Kiener.**

NOURRITURE D'OISEAUX

et de volaille. 3024-3

Chanvre.
Grus d'avoine.
Millet blanc en grain.
Millet en épis.
Maïs en grain.
Navette.
Œufs de fourmis
Pavot.
Poisette.
Pain de canaris.
Sarrasin.
Tournesol.
Unifersalfutter.

Marchandises fraîches, épurées

Prix avantageux.

Faute d'emploi

on offre à vendre **deux beaux lits en noyer,** avec les paillasses à ressorts, à un prix très modéré.

S'adresser chez Mmes Hirsch Sœurs, rue Léopold Robert 24. 3021-2

Chez Mesdames HIRSCH Sœurs

Rue Léopold Robert, 24

A liquider, à très bas prix, une partie de belles **toiles fil.** 3022-2

REPRÉSENTATION COMMISSION EXPÉDITION CONSIGNATION

ACHAT & VENTE

D'HORLOGERIE

A. CHOPARD

25, Rue des Arts, 25 2933-21

Chaux-de-Fonds

Loterie de

l'Exposition permanente de Genève

Tirage 15 Août

Billets en vente à l'Imprimerie A. Courvoisier, rue du Marché 1. 2946-3

ÉCHAPPEMENTS CYLINDRE

depuis 10 lignes, au-dessus.

G. JACCARD-CAMPICHE

Ste-Croix (Vaud). 2370-3

Téléphone **Téléphone**

Brasserie ROBERT

EXCELLENTE

Bière de Munich

Lœwenbræu

Expédiée aussi en bouteilles, à 40 centimes la bouteille. 2958-4

- Madame Lucie GERTSCH -

20, Rue du Collège, 20

recevra encore quelques élèves de 4 à 7 ans, que l'on voudra bien lui confier. 3069-3

La personne qui s'est permis d'enlever pendant la nuit de mercredi à jeudi, à la rue du Parc 74, un petit char à deux roues, verni rouge, est priée de le ramener au dit lieu, si elle ne veut pas s'attirer des désagréments. 3038-2

Une jeune fille de 18 ans cherche une place pour aider dans un ménage ou faire des commissions. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3077-3

Plusieurs **polisseuses et finisseuses de boîtes métal** peuvent se placer de suite. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3064-2

Doreuse. On demande de suite une ouvrière doreuse et une **apprentie.** — S'adresser rue du Progrès 77 B, au rez-de-chaussée. 3063-2

Sertisseur. On demande un bon ouvrier sertisseur. On donnerait aussi des sertissages à faire au dehors. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3054-2

Gainier. Un ouvrier gainier trouverait encore de l'occupation chez M. G. Genton, Industrie 3. 3020-2

Une bonne maîtresse ouvrière **polisseuse de cuvettes or,** régulière au travail, trouverait à se placer de suite. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3019-3

Une belle chambre non meublée, à 2 croisées, est à remettre pour le 23 courant, dans une maison d'ordre, au soleil levant.

A la même adresse **on offre à vendre** 1 **burin-fixe** pour sertisseur, une **commode** et des **fusils de chasse** avec carnier. — S'adresser rue du Parc 18, au rez-de-chaussée. 3076-3

Chambre. A louer une chambre meublée, à deux fenêtres, au soleil levant, indépendante.

S'adresser rue des Fleurs 22, au troisième étage. 3078-3

A louer de suite une **chambre non meublée.** — S'adresser chez M. Edouard Jeanmaire, rue du Four 4. 3073-3

A louer pour St-Martin prochaine, un **appartement** de 3 pièces; plus une **belle cave.** — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3027-2

A louer pour de suite ou pour la St-Martin, **6 logements** de 3 et 4 pièces, dans la maison n° 56 de la rue de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser chez M. Ch Dürr, Place d'armes 2. 2869-2

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée, indépendante. S'adresser chez M. Fuhrimann, rue de l'Industrie 24. 3046-1

On demande à louer pour le mois de septembre ou d'octobre, **un logement** de 3 pièces et dépendances, si possible au rez-de-chaussée.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3079-3

Appartement. Une personne de toute moralité demande à louer, pour St-Martin, un appartement de 2 pièces, au centre du village.

A la même adresse, à vendre un **établi** d'emboîteur et une **corniche.**

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3025-2

On demande à louer pour **St-Martin** un appartement de 3 ou 4 pièces, situé au centre du village.

A la même adresse on demande un **jeune homme** pour faire quelques commissions.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3053-2

A vendre les outils d'un garnisseur **d'ancre;** plus une commode très peu usagée et six chaises en jonc. — S'adresser rue du Progrès n° 83. 3056-2

Potager. A vendre de suite un petit potager **français,** à 2 trous.

S'adresser rue Fritz Courvoisier 29, au plainpied, à droite. 3058-2

A vendre un **canapé** et **6 chaises rembourrées,** très bien conservées, ainsi qu'une montre en or, remontoir, forte boîte. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3059-2

A vendre une **machine à tricoter;** on enseignerait la manière de tricoter si on le désire. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3060-2

Perdu **une alliance,** de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la rue Léopold Robert, passant par les rues de la Promenade et du Grenier — La personne qui l'aurait trouvée est priée de la remettre rue de l'Hôtel-de-Ville 33, au 2me étage, contre récompense. 3080-3

Egaré un **jeune chien gris,** race anglaise; prière de le ramener rue St-Pierre 14, au premier étage. 3066-2

Perdu Samedi matin, une petite **chaîne** en or jaune **avec médaillon gravé.** — La personne qui l'aura trouvée est priée de la rapporter rue Neuve 16, au premier étage, contre récompense. 3051-1

Trouvé Dimanche 10 août, dans le pâturage de la Combe Boudry, **un parapluie.** — Le réclamer, contre désignation et frais d'usage, chez Mme Girard, rue de la Demoiselle 15. 3062-2

Les amis et connaissances de Monsieur **Adolphe Perrin** sont priés d'assister, Mercredi 13 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de son cher fils, **Henri-Emile,** décédé Lundi, à l'âge de 7 mois.

Domicile mortuaire: Rue du Progrès 63. 3074-3

ÉTAT DES BESTIAUX

abattus aux abattoirs

du 3 Août au 9 Août 1884.

NOMS des bouchers.	Chèvres.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Génisses.	Porcs.	Veaux.	Moutons.
Boucherie Sociale	—	—	7	—	—	6	11	11
Alfred Farny	—	—	4	—	—	2	5	4
Julien Favre	—	—	3	—	—	4	3	3
Marx Metzger	—	—	5	—	—	—	3	3
Hermann Gratwohl	—	—	1	—	—	—	2	1
Gottlieb Kocher	—	—	—	—	—	—	1	—
Jean Gnægi fils	—	—	1	—	—	—	1	1
Jean Wutrich	—	—	2	—	—	1	3	1
Daniel Zuberbühler	—	—	1	—	—	1	1	1
Ferdinand Epplé père	—	—	1	—	—	1	1	1
Abram Rueff	—	—	2	—	—	—	2	1
Fritz Roth	—	—	2	—	—	1	2	2
Ulrich Pupikofer	—	—	—	—	—	2	1	—
David Denni	—	1	—	—	—	6	2	—
Joseph Jenzer	—	—	2	—	—	2	3	2
Jean Gnægi père	—	—	—	—	—	1	1	—
Veuve Henri Galland	—	—	—	—	—	1	—	—
Pierre Widmer	—	—	—	—	—	1	—	—
Marie Liniger	—	—	—	—	—	3	1	—
Abram Girard	—	—	—	—	—	2	2	—
Gottfried Ruffli	—	—	—	—	—	1	4	—
Albert Richard	—	—	—	—	—	2	—	—
Edouard Galland fils	—	—	—	—	—	1	2	—
François Brobst	—	—	—	—	—	1	—	—
J.-André Niffenegger	—	—	—	—	—	7	—	—
Louis Heymann	—	—	—	—	2	—	2	—
Eugène Baume	—	—	—	—	—	—	—	—
Edouard Schneider	—	—	—	—	—	2	3	—
Arnold Widmer	—	—	—	—	—	1	—	—
André Schurch	—	—	—	—	—	1	2	1
Louis Meyer	—	—	—	1	—	—	—	—
Nicolas Wegmuller	—	—	—	—	—	—	1	—
Fritz Heimann	—	—	—	—	—	—	—	—
Fritz Kempf	—	—	—	—	—	—	—	—
Melchior Allimann	—	—	—	—	—	—	—	—
Alfred Müller	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	1	31	1	2	50	59	32